



Stages de découverte 3ème

publié le 31/01/2022

Mesdames, Messieurs, Chers élèves,

La période de stage de découverte en entreprise débute demain 1er février 2022 jusqu'à vendredi 4 février 2022. Quasiment tous les élèves ont trouvé un lieu de stage.

Toutefois, la crise sanitaire risque, au quotidien, de perturber ces temps d'observations.

Ainsi :

- si votre enfant est déclaré positif à la Covid 19, il est essentiel que vous nous préveniez à la fois l'entreprise d'accueil Et le collège.
- si l'entreprise ne peut finalement pas accueillir certains jours votre enfant (cas covid au sein de l'entreprise, télétravail...), vous devez en informer le collège et votre enfant devra se présenter au collège (s'il n'est pas positif bien évidemment) et des activités lui seront proposées.

Je vous rappelle que les règles sanitaires imposées par l'entreprise d'accueil doivent être respectées et, à minima, ce sont celles appliquées au collège qui doivent l'être.

Franck MOUSSERIN
Principal



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.